

DATE ET LIEU

Paris : 13 novembre 2018

DELSOL Avocats

4bis rue du Colonel Moll - 75017

(Métro Argentine, Etoile)

DURÉE

1 journée

TARIFS

750 € HT par participant

Nombre de places limité

PUBLIC CONCERNÉ :

Responsables de traitements

CIL/ DPO, RSI, juristes

Le nouveau Règlement européen sur la protection des données personnelles : principes et nouvelles obligations



OBJECTIFS

Cette formation vise à appréhender les évolutions apportées par le nouveau Règlement européen sur la protection des données et à permettre de suivre sa mise en œuvre. Seront également étudiées les dispositions de la loi Informatique et Libertés modifiée par la loi du 20 juin 2018.

PROGRAMME

Focus sur :

- L'étude d'impact
- Le nouvel équilibre entre responsables de traitement et sous-traitant

1. Rappel des caractéristiques du règlement européen

- Le champ d'application
- Les principes de protection des données
- La notion d'Accountability et ses conséquences
- L'instauration du « One stop shop »
- Des droits renforcés et des droits nouveaux
- Des sanctions accrues
- Les transferts hors Union Européenne

2. Les nouveaux outils du Privacy by design

- Les codes de conduite, la certification, les labels
- Les guidelines des autorités de protection et de l'EDPB
- L'analyse de risques et l'étude d'impact
- Le contrôle des obligations et les sanctions

3, La compatibilité avec la loi Informatique et Libertés modifiée

- Rôle et fonctionnement de la CNIL
- Dispositions complémentaires et supplémentaires par rapport au RGPD

3. Le Data Privacy Officer (DPO)

- Désignation
- Rôle et moyens
- Missions
- Du CIL au DPO

4. Quelle méthode pour conduire l'étude d'impact ?

- Quand est-elle nécessaire ?
- L'étude du contexte du traitement
- L'étude des mesures de conformité
- L'analyse des risques d'atteintes potentielles à la vie privée
- La validation de l'étude d'impact
- Proposition de formalisation

5. Le nouvel équilibre entre responsable de traitement et sous-traitant

- Le responsable de traitement et la notion de co-responsables de traitement
- Les obligations des sous-traitants
- Quelles conséquences pour vos contrats ? Clauses contractuelles obligatoires

6. Synthèse et contrôle des connaissances



FORMATEUR

Maître Jeanne BOSSI MALAFOSSE

Avocat associé, DELSOL Avocats,

Responsable du département Données personnelles

Co responsable du département Sciences du vivant

BULLETIN D'INSCRIPTION



Conditions générales d'inscription

Les présentes conditions régissent les modalités d'inscription des stagiaires aux formations organisées par Delsol Avocats. Le Commanditaire reconnaît en avoir pris connaissance et les accepte. L'envoi du bulletin d'inscription vaut pré-inscription. Dès réception du bulletin, une facture sera adressée au Commanditaire. Les factures sont payables par chèque ou virement. Le règlement de la facture vaut inscription. L'inscription n'est valable qu'à compter du paiement complet des frais d'inscription. Delsol Avocats se réserve le droit de modifier le lieu et la date du séminaire en cas de besoin. Toute formation commencée sera due en totalité. Toute annulation doit être signifiée par écrit et nous parvenir plus de 10 jours avant le début de la formation. Les annulations intervenant après ce délai donneront lieu au versement d'une indemnité annulation correspondant à 40 % du montant total de la formation (non-imputable sur votre budget formation). Les stagiaires ont la possibilité de se faire remplacer à la formation à la condition d'en avertir Delsol Avocats préalablement par écrit. Les prix sont exprimés en euros et s'entendent HT. Lorsque le Commanditaire souhaite une prise en charge de tout ou partie des frais de formation par un organisme tiers, il se doit d'effectuer les obligations qui lui incombent à ce titre et reste en tout état de cause responsable du paiement des factures de Delsol Avocats. Sauf opposition de la part du stagiaire, l'envoi de ce bulletin l'inscrit automatiquement parmi les destinataires des lettres d'information du cabinet Delsol Avocats. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de Delsol Avocats.



Le nouveau Règlement européen sur la protection des données personnelles : principes et nouvelles obligations

Titre de la formation

Lieu : Paris

Date : 13/11/2018

Commanditaire / Responsable Inscription

Société / Organisme :

N° SIRET :

NAF :

Effectifs :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mobile :

Fax :

Stagiaires

Nom	Prénom	Fonction

Frais de participation

Inscription:

(Coût unitaire) _____ HT x (nombre de stagiaires) _____ = _____ € HT

Facturation

Delsol Avocats est enregistré sous le n° 82 69 0 8449 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Adresse de facturation (si différente) :

N° TVA Intracommunautaire :

Ou coordonnées de l'organisme prenant en charge les frais de formation :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Le

Nom et qualité du signataire :

Cachet et signature obligatoires

www.delsolavocats.com

A retourner à Aude GODDE, DELSOL Avocats, 11, quai André Lassagne - 69001 LYON ou: agodde@delsolavocats.com